



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 18 décembre 2024

OBJET :

DE-CDE-24-12-1-5) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CAISSE DES ECOLES ET LA VILLE POUR LA MAINTENANCE DES APPAREILS DE CUISINES ET DE BUANDERIES COMMUNALES.

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 11 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT, Mme RAVEAU, Mme ODDON, M. LEBEAU, M. CHARDON, M. RIBET, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme TRAN, Mme GAMEIRO RAMAGE .

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant que le marché public de maintenance des appareils des cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux, écoles, crèches et bâtiments administratifs, arrive à son terme le 11 janvier 2025, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation ;

Considérant que la Caisse des écoles en a la charge financière pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, que la Ville en a la charge financière pour les structures d'accueil de la petite enfance et les bâtiments administratifs, il est prévu de constituer un groupement de commandes entre les parties, afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la ville de Vincennes ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I: Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles de Vincennes et la Ville pour la maintenance des appareils des cuisines et des buanderies dans les bâtiments communaux, écoles, crèches et bâtiments administratifs.

ARTICLE II: Autorise Monsieur le Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-269400867-20241218-lmc1H12756H1-DE Date de réception en Préfecture : 19/12/2024 Date de Publication : 19/12/2024
